

la Justice. Étant donné que l'Alberta est devenue la sixième province à refuser l'importation de produits agricoles, ce qui touche plus de la moitié du pays, songe-t-il sérieusement à déferer la question à la division appropriée de la Cour suprême, afin qu'on sache le plus tôt possible à quoi s'en tenir sur cette procédure illicite que diverses provinces contestent?

Le très hon. M. Trudeau: Indécision et retard.

L'hon. G. J. McIlraith (ministre suppléant de la Justice): Monsieur l'Orateur, je prends volontiers note de la question.

M. Baldwin: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais à répondre à l'as d'indécision et d'atermoiement qui me fait face.

L'hon. M. Trudeau: Pas tout à fait. Le député devra monter d'une place. Il n'est pas encore chef.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, me permet-on maintenant de poser ma question? Le ministre retiendra-t-il la proposition faite il y a quelques jours par le ministre de l'Agriculture de nommer des conseillers pour étudier la constitutionnalité de l'initiative de la province de Québec et pour déterminer si les règlements adoptés par cette province contreviennent à l'article 121 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique?

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, quant au préambule à la question formelle, je tiens à dire sans équivoque que, non seulement je le récuse, mais que je déplore l'usage d'un tel langage dans les circonstances...

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. McIlraith: ...de la part du porte-parole officiel de l'opposition officielle à la Chambre. Pour ce qui est de la question, je veux bien me renseigner.

M. Baldwin: Que déplore le ministre? Qu'ai-je fait?

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA STÉRILISATION D'ESQUIMAUTES

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question très sérieuse à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Sait-il qu'un programme de stérilisation de femmes esquimaudes a été entrepris dans la Communauté de l'Île Holmon, sur l'Île Victoria, que cinq femmes ont été stérilisées et que d'autres cas sont à l'étude? S'il est au courant, dirait-il à la Chambre qui a autorisé ce programme inutile et inhumain, étant donné l'existence de méthodes anticonceptionnelles?

[M. Baldwin.]

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministres des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, je ne suis pas au courant de ce problème. L'honorable député a eu l'amabilité de me donner avis de sa question. J'ai fait faire enquête à ce sujet et je n'ai pas encore reçu de rapport.

Je ne suis pas au courant du fait qu'une autorisation ait été donnée par mon ministère. Les services de santé dans les Territoires du Nord-Ouest relèvent du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'ai donc demandé ce matin à un fonctionnaire de mon ministère d'entrer immédiatement en communication avec les représentants du ministère en cause, afin de déterminer s'il y avait effectivement eu autorisation ou si les faits allégués par mon honorable ami étaient exacts.

Aussitôt que j'aurai des renseignements supplémentaires, il me fera plaisir d'en informer la Chambre, mais, à ce moment-ci, je ne crois pas, qu'il y ait eu une telle autorisation. Si de tels actes ont été posés, ils ont dû l'être en vertu d'une initiative purement locale et individuelle plutôt qu'en vertu d'une politique du gouvernement.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre, que je remercie de sa déclaration.

Il est impossible qu'un tel programme soit mis en œuvre sans autorisation. Je voudrais demander au ministre de porter cette question et le programme dont je viens de parler à l'attention du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

L'hon. M. Chrétien: Monsieur le président, je l'ai fait ce matin.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Malpègue.

* * *

L'ORGANISATION GOUVERNEMENTALE

L'ABSENCE D'UN SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE AUPRÈS DU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. J. A. MacLean (Malpègue): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre. Est-il exact que, comme en témoigne le harsard, le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale n'exerce plus ses fonctions et qu'on ne lui a pas encore trouvé de remplaçant? Deuxièmement, quand cette omission sera-t-elle rectifiée?

L'hon. M. Stanfield: Ne peut-on trouver personne pour travailler avec lui?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la loi ne prévoit la nomination que de 16 secrétaires parlementaires. Je vois où l'honorable représentant veut en venir et j'espère que nous aurons son appui lorsque nous demanderons à la Chambre d'accroître le nombre des secrétaires parlementaires.